Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260831-2026_89-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 août à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Pierre Lehérissé, Cécile Perrot, Catherine Gautier, Laurent Juin, Aurélie Poiteaux-Bethembos, Carole Truet, Christophe Juin, Paul Perrin Sarzier, Graziella Maucorps, Mathieu Vergnaux, Julien Lemarié, Maxime Gautier.
Absents Excusés : Isabelle Lévêque pouvoir à Carole Truet.
Absents :

Nombre de Conseillers	En exercice 15	Présents 14	Votants 15 (dont 1 pouvoir)
Date de convocation	24 août 2026		
Date d'Affichage	24 août 2026		
Secrétaire de Séance	Laurent Juin		

Délibération n° 2026-89
Nature de l'Acte 8.1 Enseignement

GROUPE SCOLAIRE LES PRES VERTS - CONVENTION ENT (ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'équipe pédagogique du Groupe Scolaire Les Prés Verts a retenu, pour la rentrée scolaire de septembre 2026, l'application ONE1D en qualité d'Espace Numérique de Travail (ENT), en remplacement du dispositif Educartable jusqu'alors utilisé.

Cet outil numérique a vocation à faciliter la communication et les échanges entre l'école, l'équipe éducative, les élèves et leurs familles, ainsi qu'à accompagner le suivi de la vie scolaire et des activités de l'établissement.

La mise en place de ce nouvel Espace Numérique de Travail nécessite la conclusion d'une convention entre la Région Académique de Bretagne et la Commune, afin de définir les modalités de déploiement et d'utilisation du service, ainsi que les engagements respectifs des parties.

Mme le Maire propose, en conséquence, aux Elus d'approuver les termes de cette convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés relative à la protection des données personnelles des élèves et des familles,
Vu le projet de convention relatif à la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail (ENT) proposé par la Région Académique de Bretagne,
Considérant l'intérêt pédagogique et organisationnel d'un Espace Numérique de Travail permettant de faciliter la communication entre l'école, les enseignants, les élèves et les familles,
Considérant le choix effectué par l'équipe pédagogique du Groupe Scolaire Les Prés Verts de retenir l'application ONE1D pour la rentrée scolaire de septembre 2026
Considérant que la mise en œuvre de ce nouvel outil numérique nécessite la formalisation d'un conventionnement avec la Région Académique de Bretagne,

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260831-2026_89-DE

Décide :
* **d'approuver** les termes de la convention ENT à intervenir entre La Région Académique de Bretagne et la Commune,
* **d'autoriser** Mme le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document administratif, financier et technique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Andouillé Neuville, le 10 septembre 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.